

MAIRIE d'ANTULLY

1 Place du 11 novembre 1918

71400 ANTULLY

☎ 03 85 54 71 12

mairie-antully@wanadoo.fr

Compte-rendu du Conseil Municipal

6 novembre 2023

Etaient présents : LAUFERON Patrick, BROCHOT Alain, CARRION Pascal, DADA Coralie, DEVELAY Franck, DUCREUX Géraldine, FLACELIERE Murielle, GAUTHEY Agnès, GIRARD Lionel, LEBEAU Roland, PERRAUDIN Franck, SEGOND Bruno,

Absents/excusés : BERGER Michaël, LUC Frédérique, MANIAS Virginie

Secrétaire de séance : Géraldine DUCREUX.

.....
La séance est ouverte à 20H00
.....

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 septembre 2023.

Approbation du PV à l'unanimité.

- 2) Rapport d'activités 2022 du Grand Autunois Morvan

Le Maire présente le rapport adressé aux élus avec la convocation pour information.

- 3) Tarifs 2024

Salle des fêtes : proposition d'une caution à hauteur de 500€ dont 120€ de forfait ménage.

La consommation électrique reste en supplément.

Pour les associations 3 locations gratuites pour des manifestations ouvertes au public.

Possibilité de location à la journée pour un tarif de 135€ de 08H00 à 08H00 le lendemain uniquement le mardi, mercredi ou jeudi.

Salle des associations : le conseil propose d'acter que la salle des associations soit prêtée gratuitement pour un enterrement sur la commune.

Les élus demandent s'il est possible de louer la salle des associations en soirée.

Compte tenu de son emplacement et de ses équipements cette salle est réservée aux associations et peut-être louée uniquement pour des réunions.

Location du stade : pas d'équipement donc peu de location.

Concession cimetière pas de modification.

Les tarifs ci-dessous sont soumis au vote du conseil municipal :

Salle des fêtes

- Salle des fêtes : **270€** du vendredi soir 16h au lundi 10h
- Salle des fêtes : **135€** pour une location à la journée en semaine le mardi, jeudi ou vendredi de 08h00 à 08h00 le lendemain matin
- Location de vaisselle : forfait de 20€
- La consommation électrique fera l'objet d'une facture séparée en sus au tarif en vigueur
- Les associations de la commune bénéficieront de **3** réservations gratuites (locations et électricité)
- Dépôt de caution : 500€
- Nettoyage non ou mal effectué : **120€**
- Dégradations : selon devis / facture

Matériel (uniquement aux habitants de la commune)

- Barnum : **60€** du vendredi 16 heures au lundi 10 heures
- Matériel : **15€** (tables, bancs et chaises) du vendredi 16 heures au lundi 10 heures.
(Le matériel devra être pris entre 15 heures et 16 heures le vendredi et restitué avant 10 heures le lundi.)
- Gratuité pour les associations de la commune lors des manifestations.

Salle des Associations

- Gratuité pour les associations communales
- Gratuité pour la famille lors d'un enterrement sur la commune
- Tarif unique : **60 €** pour une demi-journée (matinée, après-midi ou soirée)

En cas de : Nettoyage non ou mal effectué : **120€**
 Détériorations mobilières : **selon devis / facture**
 Détériorations immobilières : **selon devis / facture**

Tarifs remplacement vaisselle

Verre apéritif	4,00 €	Coupelle papyrus blanche	3,00 €	Panier assiette	35,00 €
Verre à vin 9cl	4,00 €	Saladier	10,00 €	Panier couvert	10,00 €
Verre à bon vin 15 cl	4,00 €	Grosse cuillère	2,00 €	Louche diam 16 et 14 cm	40,00 €
Verre à bon vin 19 cl	4,00 €	Petite cuillère	2,00 €	Araignée	40,00 €
Coupe à champagne 19cl	4,00 €	Fourchette	2,00 €	Ecumoire diam 16	30,00 €
Verre à liqueur	5,00 €	Couteau	2,00 €	Spatule 10 cm et percée 10 cm	20,00 €
Pichet	6,00 €	Pelle à tarte	10,00 €	Grande fourchette	65,00 €
Broc pichet 1,3l (neuf)	25,00 €	Louche	15,00 €	Faitout	180,00 €
Pot à eau	6,00 €	Couteau à viande	15,00 €	Casserole	60,00 €
Sceau à champagne	25,00 €	Couvert à salade	6,00 €	Plat	110,00 €
Tasse	5,00 €	Boule apéritif	6,00 €	Poêle ronde ou ovale	35,00 €
Assiette plate	7,00 €	Décapsuleur	8,00 €	Plat rond	40,00 €
Assiette creuse	7,00 €	Tire-bouchon	8,00 €	Egouttoir	130,00 €
Assiette à dessert	5,00 €	Tire-bouchon professionnel	150,00 €	Chinois	40,00 €
Plat inox grand	20,00 €	Plateau	50,00 €	Marmite traiteur avec couvercle	250,00 €
Plat inox petit	15,00 €	Portionneuse a glace	10,00 €	Dessus de couscoussier	100,00 €
Légumier inox	15,00 €	Saucière	15,00 €	Essoreuse à salade 10 litres	170,00 €
Corbeille à pain	15,00 €	Table	100,00 €	Moutardier salière et poivrière	20,00 €
Corbeille à pain ovale	20,00 €	Chaise	50,00 €		

Cimetière

Durée	Concession		Colombarium	Cavurne
	2 m ² (1 x 2 m)	4 m ² (2 x 2 m)	Place	1 m ²
15 ans	-	-	300.00 €	-
30 ans	118.00 €	236.00 €	-	118.00 €
50 ans	171.00 €	342.00 €	-	171.00 €

Si dimensions supérieures, facturation au prorata en nombre de m²

Stade « Roger Géreau »

Du vendredi soir au lundi 10h (en dehors des périodes de match et entraînement)

- Pour les particuliers, les professionnels et les associations hors commune :**200 €**
- La consommation électrique fera l'objet d'une facture séparée en sus au tarif en vigueur.
- Gratuité pour les associations de la commune

Pêche « Etang communal Venau »

- Carte annuelle :**10 €**
- Carte journalière :**2 €**

Le droit de pêche à deux lignes flottantes (moulinet ou non) est réservé aux enfants de moins de 16 ans domiciliés à Antully. La période de pêche est ouverte à partir du 15 avril jusqu'au 30 octobre de chaque année.

Adoption à l'unanimité.

4) Tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal

Chaque année, la commune d'Antully diffuse auprès de tous les administrés un bulletin municipal relatant les informations et activités diverses de la vie municipale et associative. Afin d'atténuer les coûts de parution de cette publication, la commune met en vente des encarts publicitaires.

Le conseil municipal, arrête à l'unanimité, les tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal 2023-2024 comme suit :

- Carte (9 x 6cm) : 50 €
- Bannière (19 x 6cm) : 100 €

La campagne de souscription est lancée. La diffusion est prévue début janvier 2024 avec annonce de la cérémonie des vœux prévue le vendredi 20 janvier 2024 à 19h à la salle des fêtes.

5) Affouages 2023-2024

Pascal Carrion rappelle que le principe est de faire évoluer le règlement des affouages.

L'assurance responsabilité civile sera demandée à l'attribution des lots.

Sur le déroulement de l'attribution il a été décidé de partir sur un tirage au sort avec les membres de la commission et les affouagistes de préférence un dimanche matin ; ce sera le 10 décembre cette année.

Tous les candidats affouagistes seront prévenus.

Les membres de la commission et les affouagistes se rendront sur place pour que la mise en œuvre se passe dans les meilleures conditions.

Inscriptions ouvertes dès maintenant et jusqu'au 01/12 ; réalisation du 10/12/2023 au 30/04/2024.

Débardage en période sèche au plus tard le 01/10/2024.

Le trésor public établit la facture après cubage.

La parcelle concernée est la parcelle 4 à la Fontaine du Fou (90% de chêne).

Tarif 6,50€ le m3

Le règlement d'exploitation des affouages est donc modifié en conséquence.

Adoption à l'unanimité.

6) Renouvellement des baux ruraux

Le Maire propose la reconduction pour la période 2023/2032 des 3 baux arrivant à échéance.

Le tarif de location révisable annuellement est fixé pour 2023/2024 suivant l'arrêté préfectoral constatant la variation de l'indice du fermage en Saône-et-Loire et selon le tableau ci-dessous.

Nom	Parcelle	Superficie	Superficie Totale	Tarif 2023 / 2024
BROCHOT Jean Yves	B 557	41a 80ca	5ha94a40ca	513.82 €
	B 874 partie	79a 60ca		
	B 902 partie	2ha 44a 20ca		
	C 244	1ha 14a 30ca		
	C 245	1ha 14a 50ca		
CARRION Guillaume	B 219	36a 70ca	2ha57a11ca	215.66 €
	B 479	1ha 20a 41ca		
	B 519 p	1ha a ca		
JOURNET Thierry et Murielle	B 474	4a 36ca	4a 36ca	37,69 €

Adoption à l'unanimité

7) Demande de subvention Fonds de Soutien au Commerce Rural Sédentaire

Le Maire présente le budget prévisionnel de l'équipement du commerce multiservices pour un montant total de 39 467.34€ TTC et informe le conseil municipal que le projet est éligible à une subvention du Fonds de Soutien au Commerce Rural Sédentaire à hauteur de 50%. La commune sera propriétaire de l'équipement.

Le Conseil Municipal valide le projet d'équipement du commerce multiservices et le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	Montant H.T.	Montant T.T.C.	Recettes (€)	Montant T.T.C
GONDOLES	12 957,29€	15 807,89€	Etat	
FROID	14 834,98€	18 098,67€	Région	
TABLES	4 633,98€	5 560,78€	Département	
			Fonds de Soutien au Commerce Rural Sédentaire	19 733,67€
			AUTOFINANCEMENT	19 733,67€
Total	32 426,25€	39 467,34€	Total	39 467,34€

Adoption à l'unanimité

8) Plan Local d'urbanisme intercommunal

Le maire présente le travail de recensement effectué par le groupe de travail PLUI: patrimoines, activités non agricoles en zones naturelles et agricoles, emplacements réservés, STECAL (Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées).

La construction de la résidence intergénérationnelle en face de l'école est intégrée aux emplacements réservés et peut être autorisé nji.

Les élus échangent sur les terrains centre bourg.

Nouveau texte de loi concernant la définition des zones d'accélération pour la production des énergies renouvelables.

9) Sortie du Sydro

La commune d'Antully avait transféré, au SYDRO 71, sa compétence « Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable » et adhéré pour la mission facultative « renouvellement des réseaux ». Au 1^{er} janvier 2024 la commune transfère sa compétence EAU au SMEMAC, qui quant à lui n'adhère pas au SYDRO 71. La commune

va donc demander son retrait du SYDRO 71 et du Fonds de renouvellement à compter du 1^{er} janvier 2024. Selon les statuts du SYDRO71, ce retrait peut se faire au 1er janvier 2024 sous réserve de l'accord des 2/3 des membres présents au Comité Syndical, et, concernant la sortie du Fonds de renouvellement, selon l'article 28 du règlement intérieur, sur la base de négociation comprenant l'atteinte d'un équilibre entre les cotisations versées et les subventions reçues par la commune depuis l'adhésion initiale au Fonds de renouvellement. Pour la commune d'Antully, le différentiel entre les subventions reçues et les participations versées est de 51 000 €, Cette somme intègre un montant prévisionnel du solde de la participation 2023.

A l'unanimité, le conseil municipal demande le retrait de la commune d'Antully du SYDRO 71 et de la mission Fonds de renouvellement à compter du 1er janvier 2024 et accepte les modalités financières de sortie du Fonds de renouvellement.

Prochaine réunion mercredi 08/11 avec le SMEMAC.

10) Parcelle Communale C960 Les Plaines de la Ruée

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de monsieur Théo SIMONIN du 27 septembre 2023 demandant si la parcelle n° 690 de 2877m2 est disponible à la vente ou à la location.

Cette parcelle est située en longueur le long de la route et non attenante à la propriété familiale.

La commission des biens communaux a émis un avis défavorable à la vente ou la location de cette parcelle.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de suivre l'avis de la commission.

11) Spectacle école Antully

Suite à discussion avec les enseignants, le Maire propose de ne pas offrir de livres cette année mais un spectacle qui se tiendra le 18 décembre 2023 à la salle des fêtes pour un budget similaire. Il s'agit du spectacle « Le cirque minimum »

12) Repas des aînés

Le repas avec animation se déroulera samedi 11 novembre après la commémoration à partir de 12H00 à la salle des fêtes. Les habitants de la commune âgés de 70 ans et plus ont été invités à s'inscrire en mairie.

Pour les personnes ne pouvant participer, un colis sera distribué en fin d'année.

Les colis distribués seront distribués semaine 50 et 51.

13) Retour des commissions

Associations : Géraldine Ducreux présente le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 04/10/2023.

Les dates des prochaines manifestations sur la commune sont rappelées : repas des aînés samedi 11/11 après la commémoration, belote organisée par EASEA vendredi 24/11, bal des reines organisé par le club des 4 vents samedi 02/12.

Une demande de subvention a été effectuée par le club des 4 vents pour l'élection des reines de la commune. Les élus valident 1 bon d'achat de 50€ pour chaque candidate soit un total de 150€.

14) Questions diverses

Problème sur la cantine d'Antully : les parents doivent prévenir 1 mois avant pour réserver les repas de leurs enfants. Le délai est compliqué à tenir. Le maire va faire remonter cette problématique à la CCGAM

La séance est levée à 22h30

La Secrétaire de séance,
Madame Géraldine DUCREUX.

Monsieur le Maire,
Patrick LAUFERON

